

Séance du 9 décembre 2025

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance le neuf décembre deux mille vingt-cinq à dix heures, à la salle exécutive Norbert-Brousseau de l'hôtel de ville, située au 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du comité exécutif Olivier Biron, Benoit Forget-Chiasson (partiellement), Daniel Saindon, Mélanie Sicotte et Anne-Marie Tremblay formant quorum sous la présidence du président Steven Blaney.

Assistent à la séance : David Boudreault, directeur général adjoint – Planification intégrée du territoire, Suzanne Breton, directrice générale adjointe – Service à la communauté et intelligence d'affaires par intérim, Dominic Deslauriers, directeur général (partiellement), Jean Sébastien Gagnon, directeur général adjoint - Sécurité publique et affaires corporatives, René Gagnon, directeur du Bureau de la mairie (partiellement), et Marlyne Turgeon, greffière.

CE2692

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 9 décembre 2025.

CE2693

Approbation du procès-verbal de la séance du 2 décembre 2025

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du 2 décembre 2025 du comité exécutif.

CE2694

Adoption du programme quinquennal des immobilisations 2026-2030

Document d'aide à la décision [DG-2025-025](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le programme quinquennal d'immobilisations 2026-2030, joint au sommaire décisionnel DG-2025-025.

Il est également résolu d'autoriser le maire à présenter cette recommandation de ce comité aux médias et journalistes, lors d'une présentation à *huis clos* et sous embargo, et ce, avant la tenue de la séance extraordinaire du conseil de la Ville prévue à ce sujet.

Le membre du comité exécutif Benoit Forget-Chiasson quitte son siège.

Les membres du comité exécutif abordent divers sujets.

Le membre du comité exécutif Benoit Forget-Chiasson reprend son siège.

CE2695

Adoption du budget de fonctionnement pour l'exercice financier 2026

Document d'aide à la décision [DG-2025-024-R-1](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le budget de fonctionnement pour l'exercice financier 2026, lequel s'élève à 436 236 000 \$, joint au sommaire décisionnel DG-2025-024-R-1.

Il est également résolu d'autoriser le maire à présenter cette recommandation de ce comité aux médias et journalistes, lors d'une présentation à *huis clos* et sous embargo, et ce, avant la tenue de la séance extraordinaire du conseil de la Ville prévue à ce sujet.

CE2696

Avis de motion du Règlement RV3579 sur l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier 2026 et dépôt de projet de règlement

Document d'aide à la décision [FIN-2025-062-R-1](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de donner un avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance, le Règlement RV3579 sur l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier 2026, joint au sommaire décisionnel FIN-2025-062-R-1.

Ce règlement a pour objet :

- d'imposer la taxe foncière générale et de fixer les taux de celle-ci en fonction des sept catégories d'immeubles et des cinq sous-catégories résiduelles;
 - d'exiger des compensations pour certains services municipaux ;
 - d'exiger des compensations pour les services municipaux dont bénéficient certains immeubles exempts de taxes ;
 - de prévoir les modalités de paiement des taxes et des compensations.
-

CE2697

Adoption du Règlement RV3579 sur l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier 2026

Document d'aide à la décision [FIN-2025-062-R-1](#)

À une séance subséquente de l'avis de motion et du dépôt de projet de règlement et au plus tôt le deuxième jour suivant la tenue de celle-ci, il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV3579 sur l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier 2026, joint au sommaire décisionnel FIN-2025-062-R-1.

CE2698

Avis de motion du Règlement RV3578 exigeant une compensation mensuelle pour l'exercice financier de 2026 pour l'usage d'un terrain municipal situé dans le secteur Lévis sur lequel est placée une maison mobile et dépôt de projet de règlement

Document d'aide à la décision [FIN-2025-061](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de donner un avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance, le RV3578 exigeant une compensation mensuelle pour l'exercice financier de 2026 pour l'usage d'un terrain municipal situé dans le secteur Lévis sur lequel est placée une maison mobile et de déposer le projet de règlement, joint au sommaire décisionnel FIN-2025-061.

Ce règlement a pour objet d'exiger, pour l'exercice financier de 2026, d'une occupante ou d'un occupant d'un immeuble appartenant à la Ville situé dans le secteur Lévis, sur lequel est placée une maison mobile, une compensation mensuelle pour l'usage de cet immeuble et de prévoir les modalités de paiement de celle-ci.

CE2699

Adoption du Règlement RV3578 exigeant une compensation mensuelle pour l'exercice financier de 2026 pour l'usage d'un terrain municipal situé dans le secteur Lévis sur lequel est placée une maison mobile

Document d'aide à la décision [FIN-2025-061](#)

À une séance subséquente de l'avis de motion et du dépôt de projet de règlement et au plus tôt le deuxième jour suivant la tenue de celle-ci, il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV3578 exigeant une compensation mensuelle pour l'exercice financier de 2026 pour l'usage d'un terrain municipal situé dans le secteur Lévis sur lequel est placée une maison mobile, joint au sommaire décisionnel FIN-2025-061.

CE2700

Levée de la séance

La séance est levée à 12 h 05.

Steven Blaney, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire